



Colmar-Berg, le 6 mai 2026

## AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 22 avril 2026, le conseil communal a fixé les modalités relatives à l'octroi d'une prime de solidarité pour l'année 2026.

Le texte de ladite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre, la secrétaire

